



## PECB Certified OHSAS 18001 Lead Implementer

Maîtrisez la mise en œuvre et la gestion d'un Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST) conforme à la norme OHSAS 18001

### Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation OHSAS 18001 Lead Implementer vous permettra d'acquérir l'expertise nécessaire pour accompagner un organisme lors de l'établissement, la mise en œuvre, la gestion et la tenue à jour d'un Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST) conforme à la norme OHSAS 18001. Cette formation est conçue de manière à vous doter d'une maîtrise des meilleures pratiques en matière de Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail et à développer vos aptitudes à appliquer ces pratiques dans un organisme pour assurer le bien-être des employés en leur offrant un environnement de travail sûr et sain.

Après avoir maîtrisé l'ensemble des concepts relatifs aux Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified OHSAS 18001 Lead Implementer ». En étant titulaire d'une certification PECB, vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour mettre en œuvre la norme OHSAS 18001 dans un organisme.

### Programme de la formation

DURÉE : 5 JOURS

Jour 1 : Introduction à la norme OHSAS 18001 et initialisation d'un SMSST

Jour 2 : Planification de la mise en œuvre d'un SMSST

Jour 3 : Mise en œuvre d'un SMSST

Jour 4 : Surveillance, mesure, amélioration continue et préparation de l'audit de certification du SMSST

Jour 5 : Examen de certification

### Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires